

Royaume du Maroc



Chef du Gouvernement

Agence Marocaine de Sécurité et de Sécurité  
Nucléaires et Radiologiques



أمستور E880  
AMSSNuR

Revue  
de Presse

Année 2018

## JANVIER

**Maroc-Espagne : un accord d'entente dans le domaine de l'énergie nucléaire**

**Le Maroc et l'Espagne coopèrent dans le nucléaire**

**Spanish, Moroccan regulators enhance cooperation**

## MARS

**Sécurité nucléaire et radiologique : Douze textes réglementaires en gestation pour parachever le cadre juridique en 2018**

## SEPTEMBRE

**Energie atomique : Le Maroc élu au Conseil des gouverneurs de l'AIEA à Vienne**

**L'AMSSNuR a octroyé 1500 permis d'installations et d'activités mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants**

## NOVEMBRE

**Nucléaire : Le Maroc serre la vis**

**Sécurité nucléaire : Le Maroc renforce son arsenal juridique**

**Lancement à Rabat du cours régional de l'école de gestion des situations d'urgence radiologique**

## DECEMBRE

**Plan stratégique de l'AMSSNuR : Un cadre juridique en gestation pour renforcer la sécurité nucléaire et radiologique**

**احات "أمسنور" تحول المغرب إلى نموذج نووي وإشعاعي رائد**

## Maroc-Espagne : un accord d'entente dans le domaine de l'énergie nucléaire



© Copyright : DR

Un mémorandum d'entente a été signé, récemment à Rabat, entre l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (AMSSNuR) et le Conseil espagnol de sûreté nucléaire (CNS).

En vertu de cet accord, les deux autorités réglementaires s'engagent à échanger des informations sur des questions liées à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, notamment aux expériences et leçons tirées des accidents nucléaires, à l'amélioration de la sécurité et de la sûreté nucléaires et radiologiques et à la communication en situation de crise nucléaire ou radiologique, indique un communiqué de l'AMSSNuR.

Ce mémorandum, qui s'inscrit dans le cadre du programme d'accompagnement de l'Agence marocaine portant entre autres sur la veille et la coopération, porte également sur la gestion des urgences nucléaires ou radiologiques, la gestion des déchets radioactifs, la réduction des risques d'accident grave et l'atténuation des conséquences graves des accidents, outre la recherche et développement, ajoute la même source.

Tout en accordant un intérêt particulier à la coopération et au développement de partenariat avec des organismes similaires à l'étranger, l'AMSSNuR a mis en place, conformément à l'article 172 de la loi n°142-12 relative à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques et à sa création, un programme d'échange et de

collaboration couvrant les aspects de formation, d'expertise et d'échange d'expériences qui est appelé à se développer davantage dans le futur, et ce, compte tenu du nombre d'accords d'entente initiés tant au niveau régional qu'international, précise le communiqué.

Cette cérémonie de signature s'est déroulée en présence de l'ambassadeur d'Espagne au Maroc, Ricardo-Diez-Hochleintner Rodriguez et le président du CSN, Fernando Marti Scharfhausen.



**L'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (AMSSNUR) et le Conseil espagnol de sûreté nucléaire (CSN) ont signé lundi à Rabat un mémorandum d'entente.**

Les deux autorités réglementaires s'engagent à échanger des informations sur des questions liées à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, notamment, aux expériences et leçons tirées des accidents nucléaires, à l'amélioration de la sécurité et à la communication en situation de crise nucléaire ou radiologique, lit-on sur un communiqué diffusé par l'AMSSNUR.

Ce mémorandum porte sur la gestion des urgences nucléaires ou radiologiques, la gestion des déchets radioactifs, la réduction des risques d'accident grave et l'atténuation des conséquences graves des accidents, en plus du volet recherche et développement, le tout s'inscrivant dans le cadre du programme d'accompagnement de l'AMSSNUR portant entre autres sur la veille et la coopération.

En plus d'un programme d'échange et de collaboration, le mémorandum couvre également la formation, l'expertise et d'échange d'expériences.

**Spain's Nuclear Safety Council (Consejo de Seguridad Nuclear, CSN) and the Moroccan Nuclear and Radiological Safety and Security Agency (AMSSNuR) have signed a memorandum of understanding (MoU) on increased collaboration.**



*The signing of the MoU in Rabat (Image: CSN)*

The CSN said that although Spain and Morocco have had regular contact for more than the past ten years on matters related to nuclear regulation, no cooperation agreement has previously been signed between them. This, it said, was due to the "absence of a single regulatory body".

In January 2011, the Moroccan government approved plans to set up a nuclear safety agency and draft a law on nuclear security. AMSSNuR was created in 2016 as an independent regulatory body.

The plenary of the CSN approved the text of the MoU, which establishes a framework for the bilateral exchange of information, at its meeting last week.

The MoU was signed by CSN President Fernando Marti and AMSSNuR Director General Khammar Mrabit on 15 January at the offices of the Moroccan Ministry of Energy and Mines in Rabat.

The agreement has an initial duration of five years and includes the exchange of information on nuclear safety and regulation. The MoU includes aspects such as operational experience and lessons learned from nuclear accidents, emergency response and communication in accident situations, the reduction of risk of severe accidents and the mitigation of their consequence, and research and development.

Morocco has a 2 MW Triga research reactor under construction at Mamoura near Rabat and has previously considered the introduction of nuclear energy.

## Sécurité nucléaire et radiologique : Douze textes réglementaires en gestation pour parachever le cadre juridique en 2018



L'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques planche sur l'élaboration de douze avant-projets de textes réglementaires pour renforcer la sûreté, la sécurité et la radioprotection en matières nucléaire et radiologique. Ces textes sont élaborés conformément aux standards internationaux et aux recommandations de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (AMSSNuR) a élaboré douze avant-projets de textes réglementaires pour renforcer la sûreté, la sécurité, la radioprotection et les garanties à établir dans ce domaine. Ces textes viennent compléter la loi 142-12 relative à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques adoptée en septembre 2014 et portant création de l'AMSSNuR. En effet, ce dispositif législatif restait incomplet en l'absence de nombreux textes réglementaires devant permettre le contrôle des activités mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants. D'ailleurs, le texte 142-12 avait donné un délai maximum de cinq ans (depuis la date de sa publication) pour l'adoption des textes réglementaires nécessaires à l'application de cette loi. C'est AMSSNuR, en tant qu'autorité indépendante de régulation et de contrôle, qui se penche donc sur l'élaboration de ces projets de textes réglementaires qui figurent parmi les priorités de la feuille de route adoptée pour la période 2017-21. Ainsi, toute une structure, le Comité de mise à niveau du cadre réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (CCR) est créé au sein de l'Agence pour réfléchir sur l'élaboration de ce cadre réglementaire.

De la sorte, l'autorité a élaboré douze avant-projets de textes réglementaires pour renforcer la sûreté, la sécurité, la radioprotection et les garanties à établir dans ce domaine. Ces textes visent à développer et garantir une infrastructure nationale de sûreté, de sécurité et de garanties nucléaires, durable et conforme aux traités, conventions, normes et orientations internationaux adoptés par le Maroc. Le dernier texte sur lequel cogite l'AMSSNuR est l'avant-projet de décret relatif à la sûreté de la gestion des déchets radioactifs,

des sources radioactives hors usage et du combustible usé. Cela fait partie de cette stratégie de mise à niveau du cadre réglementaire de sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques. Il faut le souligner, l'Agence prend en considération les recommandations de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans ce contexte, les équipes de l'Agence marocaine ont reçu, la semaine dernière, un expert de l'AIEA, spécialisé dans la réglementation de la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, à qui elles ont présenté le contenu de ce pré projet de décret.

Au bout de trois jours d'échanges au sein du CCR, consacrés à l'analyse critique du projet de décret conformément aux standards de l'AIEA et aux bonnes pratiques internationales en la matière, AMSSNuR a organisé une réunion avec l'expert international pour la présentation et la discussion des améliorations apportées au projet initial. Les échanges auxquels ont pris part quatorze personnes représentant le ministère de l'Intérieur (DGSN, la Direction des affaires générales et la Direction générale de la Protection civile), le ministère de l'Énergie, le Centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires, le Centre national de radioprotection, l'ONEE et AMSSNuR ont «permis d'arrêter, dans le cadre du processus de concertation, un projet de décret compatible avec la situation nationale qui connaît la génération de divers types de déchets radioactifs provenant des secteurs socio-économiques ainsi que du réacteur de recherche», souligne l'Agence sur son site internet. Pour rappel, au cours du mois de janvier, l'AMSSNuR, à travers le CCR, a procédé à l'examen final et l'approbation technique de cinq autres avant-projets de texte. Il s'agit du régime d'autorisation et de déclaration des installations et activités mettant en œuvre les sources de rayonnements ionisants, la protection

de la population, des travailleurs et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants, l'utilisation des rayonnements ionisants à des fins médicales, médico-légales, dentaires et vétérinaires. Deux autres textes concernent la sécurité des sources radioactives et la mise en œuvre des garanties et du protocole additionnel. Ces textes ont également fait l'objet de révision par des experts internationaux au mois de septembre dernier. Une procédure permettant de s'assurer de leur adéquation avec les standards et les engagements internationaux pris par le Maroc.

Energie atomique : Le Maroc élu au Conseil des gouverneurs de l'AIEA à Vienne



Infomédiaire Maroc – Le Maroc a été élu jeudi membre du Conseil des gouverneurs de l'agence internationale de l'énergie c (AIEA), lors de la 62ème session de la Conférence générale de l'Agence qui se tient à Vienne.

Le Maroc qui a bénéficié du soutien unanime du groupe africain siègera au Conseil des gouverneurs pour un mandat de deux ans de 2018 à 2020.

L'Ambassadeur et Représentant Permanent du Royaume auprès de l'AIEA à Vienne, Lotfi Bouchaara, qui a présenté mercredi la candidature du Royaume lors du débat général, a affirmé à cette occasion que "le mandat du Maroc sera au service de l'Afrique et de l'ensemble des africains", indique l'Ambassade du Maroc à Vienne dans un communiqué.



Grâce au soutien de l'AIEA, le Maroc a développé une expertise nationale dans différents domaines lui permettant aujourd'hui d'échanger son expérience avec d'autres États membres en particulier les pays africains, a assuré le diplomate.

Il a ajouté que "le Royaume du Maroc aspire à travers son mandat au Conseil des gouverneurs à poursuivre résolument son engagement à soutenir le rôle de l'agence dans l'assistance technique en particulier pour les pays africains".

Le Maroc ne ménagera pas ses efforts pour promouvoir le dialogue, la négociation et l'action multilatérale au sein du Conseil des gouverneurs dans le domaine du transfert de technologies nucléaires, de la sûreté nucléaire, de la sécurité et de la coopération technique", a souligné Bouchaara.

Le diplomate marocain a rappelé que "grâce à une étroite collaboration avec l'agence, le Royaume a développé une remarquable expertise dans le domaine de la santé et la lutte contre le cancer, de l'eau, de l'agriculture, de l'environnement, de la nutrition, de la sûreté et de la sécurité".

Le Conseil des gouverneurs organe exécutif de l'AIEA est constitué de 35 membres. Il a pour mandat d'adopter des décisions relatives au fonctionnement et à la politique de l'agence.

Cette importante élection du Maroc au sein du Conseil des gouverneurs à Vienne conforte la place du Maroc au sein du système des Nations Unies.

L'ambassadeur Bouchaara, parallèlement aux travaux du Conseil des gouverneurs, poursuit depuis mars dernier sa fonction de co-Président du mécanisme de renforcement du programme de coopération technique de l'AIEA.

Bouchaara préside la délégation marocaine qui participe actuellement à la Conférence générale et qui comprend entre autres Khalid El Mediouri, Directeur Général du Centre national de l'énergie des sciences et des techniques nucléaires (CNESTEN), Khammar Mrabit, Directeur de l'agence marocaine de la sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques (AMSSNUR) ainsi que des responsables représentant plusieurs départements ministériels.

## L'AMSSNuR a octroyé 1500 permis d'installations et d'activités mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants



Le Chef du gouvernement, Saâd Eddine El Othmani, a affirmé que l'Agence Marocaine de Sûreté et Sécurité nucléaires et radiologiques (AMSSNuR) a attribué 1500 permis aux installations et activités mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants.

Dans un communiqué du Département du Chef du gouvernement, El Othmani qui a présidé vendredi une réunion du Conseil d'administration de l'AMSSNuR, a noté que l'Agence est parvenue, deux ans après son lancement, à concrétiser des réalisations importantes, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des différents axes de sa vision stratégique au titre de la période allant de 2017 à 2021, et ce avec l'octroi de près de 1.500 autorisations aux installations et activités mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants, particulièrement dans les domaines de la santé, l'industrie, l'éducation et la recherche scientifique, tout en veillant à une réduction considérable des délais de remise de ces permis.

Le Chef du gouvernement a veillé à rappeler l'objectif de la création de cette agence nationale stratégique, qui consiste à adapter l'arsenal juridique marocain aux différents traités et principes internationaux approuvés par le Maroc, à participer au

renforcement des niveaux de sûreté et sécurité dans les domaines nucléaire et radiologique, à développer les compétences nationales, à améliorer la supervision et l'organisation, et à renforcer le rayonnement du Maroc à l'échelle régionale et internationale.

El Othmani a fait savoir que l'Agence, dans le cadre de sa mission relative à la protection des dangers liés à l'utilisation des rayonnements ionisants, a mené de nombreuses opérations d'inspection dans les domaines médical et industriel s'étendant à l'ensemble du territoire du Royaume.

Concernant la réadaptation de cadre organisationnel prescrit par la loi n°12-142 relative à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques, le Chef du gouvernement a relevé avec satisfaction la réaction et l'attention les différentes parties ayant pris part à cet atelier coordonné par l'Agence, permettant ainsi l'identification de 17 projets de textes réglementaires aux normes internationales, dont 7 ont été rédigés et soumis, au cours de cette année, à approbation.

Après avoir mis en avant ces résultats encourageants, le Chef du gouvernement a appelé l'Agence, instance de réglementation et de surveillance, ainsi que les différents secteurs concernés à redoubler les efforts et capitaliser les acquis, notamment en ce qui concerne le chantier de mise à niveau du cadre réglementaire eu égard à son rôle important dans le renforcement de la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques.

Il a également souligné la nécessité de mettre à jour le registre national des substances radioactives et les sources de rayonnements ionisants en vue de doter le Maroc d'une carte d'activités et pratiques qui font usage de ces matières et sources, la finalité étant de protéger les citoyens et l'environnement conformément à la poursuite de la mise en œuvre de la vision stratégique de l'Agence.

Par ailleurs, les membres du Conseil ont suivi un exposé du Directeur général de l'AMSSNuR, Khammar Mrabit, consacré au bilan des activités de l'Agence au titre de l'année 2018, ainsi qu'un exposé sur le bilan de l'action de la commission de mise à niveau du cadre réglementaire de la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques, outre les rapports du comité d'audit et du contrôleur de l'Etat de l'année 2017.

A l'issue de ses travaux et après discussion du contenu des différents exposés, le Conseil a adopté le rapport annuel de l'Agence de 2017 et son plan d'action de 2019, et a procédé à l'arrêt du budget de l'agence pour l'année 2019 et des comptes pour les années 2016 et 2017.


Ont notamment pris part à cette réunion, le ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le ministre de l'Energie, des mines et du développement durable et le

ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'Administration de la Défense Nationale, ainsi que des représentants des départements concernés et des personnalités scientifiques et académiques, membres du Conseil d'administration.

*La sécurité, l'un des chantiers prioritaires de la nouvelle agence AMSSNuR*

*7 projets de textes en cours d'abrogation*

*A fin octobre 2018, 1.620 autorisations mettant en jeu des rayonnements ionisants délivrées*



Nombre d'autorisations accordées	
Secteurs	Nombre
Médical	1.068
Industriel	385
Contrôle de sécurité	60
Enseignement et recherche	47
Autres	60
<b>Total</b>	<b>1.620</b>

*Source: AMSSNuR*

*Depuis fin octobre 2016, AMSSNuR assure l'octroi des autorisations aux opérateurs dans les activités mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants. Le nombre total des autorisations délivrées à fin octobre dernier s'élève à 1.620. La part du lion revient au secteur médical avec plus de 1.000 autorisations*

Nouveau chantier pour l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (AMSSNuR). Ce nouvel organisme, créé en 2016, s'attaque désormais à l'adaptation du cadre réglementaire national aux conventions et normes internationales.

Une mission qui figure parmi les principaux axes de la stratégie de l'agence couvrant la période 2017-2021. Elle s'inscrit dans la feuille de route qui arrête la liste de 17 textes réglementaires à réviser, à élaborer ou à abroger, selon les nouvelles dispositions de la loi n° 142-12 fixant les missions de l'agence.

Les travaux du conseil d'administration de l'établissement, tenus en octobre dernier, ont fait le point sur les actions déjà réalisées et les chantiers lancés. «Sur les 17 textes, 7 sont en cours d'approbation, 4 sont en phase finale d'élaboration et seront soumis au chef du gouvernement au plus tard début 2019», indique Khammar Mrabit, DG d'AMSSNuR.

«Les 6 autres sont programmés pour l'exercice 2019-2020», ajoute-t-il. Parmi les textes en cours d'approbation, celui portant sur le régime d'autorisations des activités et installations mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants (SRI).

A ce titre, il convient de rappeler que la délivrance de ces autorisations relève, depuis octobre 2016, des compétences de la nouvelle agence, alors qu'elle était auparavant assurée par le Centre national de radioprotection, un établissement du ministère de la Santé. Un programme d'instruction des demandes d'autorisation a été mis en place par l'agence à travers son site web ([www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)).

«Le nombre d'autorisations délivrées jusqu'à fin octobre 2018 dépasse 1.620, soit une moyenne de 810 actes par an à raison de 4 autorisations par jour», est-il indiqué. Le grand lot revient aux activités médicales avec plus de 1.000 autorisations, suivi du secteur de l'industrie (voir tableau).

La mission de l'agence ne se limite pas seulement à délivrer des autorisations mais également à assurer par la suite l'inspection des conditions d'exploitation et de fonctionnement des installations utilisant des SRI. Un programme d'inspection a été mis en place par la nouvelle agence afin d'établir, au niveau national, un état des lieux sur la situation en matière de sûreté et de sécurité radiologiques et nucléaires des activités et des installations mettant en œuvre des SRI.

« L'objectif est aussi de veiller à la radioprotection des travailleurs, des patients, du public et de l'environnement », précise Mrabit. « La campagne d'inspection 2017 a concerné 126 établissements dans dix régions du pays, ce qui dénote l'adhésion des opérateurs à la démarche d'accompagnement initiée par notre agence », se réjouit le DG d'AMSSNuR. La région de Casablanca vient en tête avec 47 opérations d'inspection, suivie de celle de Rabat (25) et de Marrakech (14).

Près de 76% des opérations d'inspection ont concerné des installations médicales avec en tête les générateurs à rayons X suivis des scanners et des mammographes. Les installations industrielles arrivent en deuxième position avec une part de 18% du total des opérations d'inspection réalisées en 2017.

Signalons par ailleurs que ce programme d'inspection a également concerné le transport des sources radioactives, le transit et l'importation d'équipements radiologiques. Sans oublier le réacteur nucléaire de recherche du CNESTEN.

« L'engagement affiché par les établissements inspectés de mettre en œuvre les recommandations émises est rassurant. Certains d'entre eux, publics et privés, ont notifié à l'agence la mise en application effective de l'ensemble des actions correctives formulées dans nos rapports d'inspection », conclut le DG d'AMSSNuR.

### **Les premiers constats**

Les opérations d'inspection ont permis de relever un certain nombre de constats. Premièrement, on relève que les missions de la personne compétente en radioprotection ne sont généralement pas assurées de manière adéquate dans la

majorité des établissements inspectés. Les équipements de protection individuelle courants (le tablier) sont en général disponibles pour 80% des établissements. Les opérations d'inspection ont également mis en évidence la nécessité de renforcer les procédures de gestion des déchets radioactifs dans les services de médecine nucléaire. Le même constat est valable en ce qui concerne la mise en place ou le renforcement des mesures ou des plans d'urgence documentés dans un certain nombre de services inspectés.



© Copyright : DR

Kiosque360. Le Maroc s'apprête à ratifier la convention sur la sûreté nucléaire. A ce propos, l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques lancera une campagne de communication internationale, après avoir mis au point des lois dans ce domaine.

Le Maroc innove et s'adapte. En effet, dans le domaine de la sûreté nucléaire, le royaume a mis au point de nouvelles lois, permettant au pays de ratifier la convention internationale sur la sûreté nucléaire au cours de l'année 2019.

Selon le quotidien *Akhbar Al Youm*, qui se penche sur ce sujet dans son édition du week-end des 17 et 18 novembre, le Maroc a opté pour cette ratification après avoir validé, en 2015, la révision de la convention sur la protection physique des matières nucléaires.

Pour ce faire, précisent les sources du quotidien, l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (AMSSNuR), relevant de la primature, envisage de lancer une campagne de communication internationale pour faire connaître son rôle dynamique dans les réseaux internationaux compétents en la matière.

Et le quotidien de souligner qu'avant de passer à l'étape de la communication,

l'agence avait mis à jour les lois nécessaires dans ce domaine. C'est ainsi qu'elle a élaboré cinq lois organisationnelles dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires et que dix autres textes seront mis au point à l'horizon 2019.

Ainsi, le royaume renforce son arsenal juridique pour s'aligner sur les normes internationales. Rappelons que l'AMSSNuR est un établissement public à caractère stratégique chargé de la réglementation et du contrôle des activités mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants.

Ses objectifs s'articulent autour du développement et du maintien d'une infrastructure nationale de sûreté, sécurité et garanties nucléaires, durable et conforme aux traités, conventions, normes et orientations internationales adoptés par le Maroc.

De même, l'agence vise à bâtir et maintenir la confiance du public dans la sûreté et la sécurité des applications socioéconomiques mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants et d'assurer son rôle d'acteur socialement responsable, qui fait de la protection de l'Homme et de l'environnement un axe au cœur de ses missions règlementaires.

## Lancement à Rabat du cours régional de l'école de gestion des situations d'urgence radiologique



L'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (AMSSNuR) a lancé, lundi à Rabat, le cours régional de l'école de gestion des situations d'urgence radiologique, avec pour objectif de gérer des programmes de préparation et de conduite d'interventions d'urgence (PCI) durables, compte tenu des normes de sûreté, des orientations techniques et des outils et supports de formation PCI de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Organisé en collaboration avec l'AIEA, ce cours qui se tiendra du 05 au 23 novembre permettra de mettre en œuvre les dispositions nécessaires à la préparation et à la conduite des interventions en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique (PCI-SUNR) compte tenu des normes, des orientations techniques, des outils et des supports de formation PCI-SUNR de l'AIEA.

Il s'assigne également pour but d'offrir une plateforme d'échange d'expériences pour les participants représentant les différents organismes impliqués dans la PCI-SUNR.

“Cette école régionale de gestion des situations d'urgence de l'AIEA profitera à une quarantaine de cadres représentant les Etats membres de l'AIEA en Afrique”, a indiqué le Directeur général de l'AMSSNuR, Khammar Mrabit, dans une déclaration à la MAP, notant que cette formation sera assurée par dix experts nationaux, quatre experts internationaux et 3 experts de l'AIEA.

Khammar a, en outre fait savoir que l'objectif de cette formation est de renforcer les capacités nationales, harmoniser les arrangements en matière de prévention et de gestion des situations d'urgence radiologique et assurer la durabilité desdits arrangements et de leur amélioration continue.

Il a, par ailleurs, relevé que l'AMSSNuR œuvre à établir, en collaboration avec l'AIEA, un centre de renforcement des capacités dédié à la gestion des situations d'urgence nucléaire et radiologique, permettant de contribuer au renforcement des capacités nationales et régionales et à l'harmonisation des dispositions pour la gestion des situations d'urgence, et ce, à travers la coopération et le soutien de l'AIEA.



Au programme de cette formation, des conférences, des séances pratiques, des exercices sur le terrain et sur table en plus des visites de sites, qui seront animés par des experts des quatre coins du monde.

L'AMSSNuR est un établissement public à caractère stratégique chargé de la réglementation et du contrôle des activités et d'installations mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants. Elle veille au respect de la conformité de la sûreté et de la sécurité nucléaire et radiologiques des activités en des installations et a pour vocation de veiller à la protection de l'Homme, de la société et de l'environnement contre les risques liés aux utilisations des rayonnements ionisants.

## DECEMBRE

### **Plan stratégique de l'AMSSNuR : Un cadre juridique en gestation pour renforcer la sécurité nucléaire et radiologique**

Dans le cadre de son programme d'information et de communication, l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques a organisé, mardi 25 décembre à Casablanca, une rencontre avec les acteurs des secteurs nucléaire et radiologique de la région de Casablanca-Settat. La rencontre a été l'occasion de faire le point sur l'avancement du plan stratégique de l'Agence.

À l'instar des deux rencontres organisées respectivement à Rabat et à Marrakech, l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (AMSSNuR) a tenu mardi dernier sa rencontre régionale de Casablanca. Profitant de son passage devant les acteurs des secteurs nucléaire et radiologique de la région Casablanca-Settat, le directeur général de l'Agence, Dr Khammar Mrabit a exposé les principaux points du plan stratégique de l'Agence et qui couvre la période allant de 2017 à 2021. Dans ce sens, le responsable a tenu à rappeler que l'Agence, opérationnelle depuis le 26 octobre 2016, a pour mission principale d'assurer la conformité de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques des activités et des installations mettant en jeu des sources de rayonnement ionisant, aux dispositions de la loi n°142-12 et à la réglementation y afférente. Dans le cadre de ces missions, l'Agence espère achever le chantier d'adoption du nouveau cadre juridique durant l'année 2019 dans le but d'atteindre son rythme de croisière à l'horizon 2021.

Plus en détail, M. Mrabit a assuré qu'en plus de la mise à niveau du cadre réglementaire, l'Agence travaille également sur le renforcement du niveau de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques. Dans le cadre de ses missions, AMSSNuR se penche, en collaboration avec d'autres départements, sur la mise en place du système national de sécurité nucléaire et du plan d'intervention en cas de situation d'urgence radiologique. L'Agence se charge également d'assurer une veille sur les expériences et

évolutions dans les domaines faisant partie de son champ de compétence. Revenant sur le bilan de l'année 2018, le responsable a affirmé que

plusieurs textes juridiques ont été élaborés et soumis à l'approbation du Chef du gouvernement par l'Agence. Touchant, entre autres, le régime d'autorisations et de déclarations des installations et activités mettant en œuvre les sources de rayonnement et la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre les risques liés à l'utilisation des rayonnements ionisants, ces textes ont été réalisés par le comité de mise à niveau du cadre réglementaire. « D'autres textes sont en cours de finalisation et seront soumis au Chef de l'Exécutif durant le début de l'année 2019 », a assuré le directeur de l'Agence. Pour rappel, AMSSNuR, qui est un établissement public à caractère

stratégique, agit dans un secteur en développement continu. En effet, les équipements nucléaires et radiologiques sont utilisés au niveau de plusieurs secteurs au Maroc et à leur tête le secteur de la santé.

Avec quelque 7.000 installations à Rayon X, 300 scanners et quelque 23 centres de médecine nucléaire, le secteur revêt une importance particulière pour l'Agence.

## إصلاحات "أمسنور" تحول المغرب إلى نموذج نووي وإشعاعي رائد



قال الخمار المرابط، المدير العام للوكالة المغربية للأمن والسلامة في المجالين النووي والإشعاعي (أمسنور)، إن "الإطار القانوني والتنظيمي الذي نص عليه القانون رقم 12-142 يحتاج إلى المزيد من المواكبة والتأهيل؛ إذ بالرغم من وجود المقتضيات القانونية والتنظيمية، إلا أن تنزيلها يحتاج إلى الأطر المؤهلة في الميدان".



وأضاف المرابط، خلال الندوة التي عقدتها الوكالة المغربية للأمن والسلامة في المجالين النووي والإشعاعي، اليوم الثلاثاء بمدينة الدار البيضاء، أن "الاستراتيجية الممتدة بين 2017 و2021 تسعى إلى تجاوز التأخر الحاصل في مجال الأمن والسلامة النوويين والإشعاعيين لجميع الأنشطة والمنشآت المستعملة لمصادر الإشعاعات المؤيثة خلال الفترة الحالية".



وأوضح المسؤول ذاته أن "الوكالة نجحت في ملاءمة الترسنة القانونية مع مختلف المعايير الدولية والمعاهدات التي صادق عليها المغرب، كما ساهمت في تعزيز مستويات الأمن والسلامة في المجالين النووي والإشعاعي، وكذلك تطوير الكفاءات الوطنية بهذا الخصوص، الأمر الذي جعل المملكة نموذجا يحتذى به في الشرق الأوسط والقارة الإفريقية".



"منحت الوكالة نحو 1500 رخصة للمنشآت والأنشطة المستعملة لمصادر الإشعاعات المؤيَّنة، لا سيما في ميادين الصحة والصناعة والفلاحة والبحث العلمي، حيث عملت على إنشاء عشرات المختبرات قصد توفير المراقبة الدائمة للفاعلين في المجال، إلى جانب ضمان التواصل الدائم مع مهنيي القطاعين النووي والإشعاعي، ومواكبة المستجدات التي يعرفها المنتظم الدولي في هذين المجالين"، يؤكد المرابط خلال الندوة الصحافية التي خصَّصت لتقديم مخطط عمل الوكالة برسم السنة المقبلة كما تمت المصادقة عليه من طرف المجلس الإداري.



واستغل المهنيون في القطاعين النووي والإشعاعي فرصة اللقاء من أجل مناقشة مختلف الجوانب التنظيمية والرقابية المنصوص عليها في مقتضيات القانون رقم 12-142، وكذلك التوجهات والمعايير الدولية في المجالين. كما جرى تقديم نتائج عمل لجنة تأهيل الإطار التنظيمي، المكونة من مختلف الوزارات والقطاعات والجمعيات المهنية، بما في ذلك مشاريع النصوص التنظيمية المتعلقة بالقانون سالف الذكر التي اشتملت عليها المجموعات الموضوعاتية؛ ما يوضح بجلاء الجهود التي تقوم بها الوكالة بغية تعزيز إشعاع المغرب على الصعيدين الإقليمي والدولي.



وتروم الاستراتيجية الممتدة بين 2017 و2021 تأهيل الإطار القانوني والتنظيمي الحالي، وتطوير ووضع نظام خاص بالسلامة النووية وخطط التدخل في الحالات الإشعاعية المستعجلة، بتنسيق مع المؤسسات الوطنية والجهات المعنية، إلى جانب تطوير التعاون الجهوي والدولي في مجالات اختصاص الوكالة.



جدير بالذكر أن "أمسنور" منحت، منذ تأسيسها سنة 2016، أزيد من ألف ترخيص يهم الأنشطة المتعلقة بالمجالين النووي والإشعاعي. وهي مؤسسة عمومية ذات طابع استراتيجي، تكمن مهامها في ضمان حماية المواطنين والمجتمع والبيئة من المخاطر المرتبطة باستخدام الأشعة المؤينة.